

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 8 mai 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-4008-2017 - Énergir – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable / ROEEÉ – TRAITEMENT DES PIÈCES DÉPOSÉES SOUS PLI CONFIDENTIEL**  
N/D : 1001-106

---

Chère consœur,

La présente donne suite à la lettre de la Régie datée du 16 avril dernier ([A-0133](#)), à notre lettre du 24 avril dernier ([C-ROEEÉ-0069](#)), aux commentaires reçus d'Énergir et au dépôt hier par SDÉ de la version caviardée de notre argumentation confidentielle [C-ROEEÉ-0046](#), désormais cotée sous [C-ROEEÉ-0070](#).

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ) confirme, par la présente, le traitement (public, caviardé ou confidentiel) demandé pour chacune de nos pièces déposées sous pli confidentiel et dépose les pièces en question en conformité avec leur nouveau statut, soient:

- **C-ROEEÉ-0044** : Échange de courriels → le ROEEÉ tient à garder cette pièce confidentielle. Elle garde sa cote et n'est pas redéposée.
- **C-ROEEÉ-0046** : Argumentation du ROEEÉ (Approbaton des caractéristiques du contrat d'achat de GNR avec la Coop Agri-Énergie Warwick) → la version caviardée a déjà été déposée ([C-ROEEÉ-0070](#)).
- **C-ROEEÉ-0053** : Preuve du ROEEÉ (Étape B Caractéristiques des contrats de fourniture de GNR afin de satisfaire la quantité minimale de GNR devant être livrée à partir de 2020 ) → version caviardée pour dépôt en pièce jointe.

- **C-ROEE-0060** : DDR no.3 à Énergir (Demande prioritaire visant l'approbation des caractéristiques de contrats de GNR) → peut être rendue publique. La version publique pour dépôt est en pièce jointe.
- **C-ROEE-0064** : Argumentation du ROEE (Demande prioritaire visant l'approbation des caractéristiques de contrats de GNR ) → peut être rendue publique telle que déposée. La version publique pour dépôt est en pièce jointe.
- **C-ROEE-0067** : Présentation de la preuve du ROEE (Étape B - Caractéristiques des contrats de fourniture de GNR afin de satisfaire la quantité minimale de GNR devant être livrée à partir de 2020)→ peut être rendue publique telle que déposée. La version publique pour dépôt est en pièce jointe.
- **C-ROEE-0068** : Argumentation du ROEE (Étape B - Caractéristiques des contrats de fourniture de GNR afin de satisfaire la quantité minimale de GNR devant être livrée à partir de 2020)→ peut être rendue publique telle que déposée. La version publique pour dépôt est en pièce jointe.

Comme mentionné par la Régie dans sa lettre du 16 avril dernier, le ROEE comprend que la décision finale de rendre publique une pièce ou non sera à la discrétion de la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz  
p.j. C-ROEE-0046 caviardée  
C-ROE-0053 caviardée  
C-ROEE-0060  
C-ROEE-0064  
C-ROEE-0067  
C-ROEE-0068

cc: (courriel seulement)  
Greffe de la Régie de l'Énergie  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Me Philip Thibodeau, Énergir  
Dossiers réglementaires, Énergir  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ